



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication interministérielle

Papeete, le 31 juillet 2012

INFORMATION MEDIAS

Mobilisation du fonds de secours au bénéfice des sinistrés de l'île de Raiatea

Le fonds de secours géré par le Ministère des Outre-mer a été mobilisé en faveur des personnes sinistrées sur l'île de RAIATEA à la suite des précipitations exceptionnelles survenues du 6 au 9 janvier 2012.

Ce fonds est destiné à indemniser :

- les particuliers les plus démunis pour compenser la perte de leurs biens mobiliers de première nécessité non assurés ;
- et les entreprises à caractère artisanal ou familial pour leurs outils de production ou d'exploitation non assurés.

A la suite des propositions émises par le Haut-Commissaire, et après instruction du rapport transmis au ministère des Outre-mer, le comité interministériel du fonds de secours, réuni le 22 juin dernier, a statué sur la liste des sinistrés pouvant bénéficier de ce fonds.

Les services du Haut-Commissariat procèdent actuellement aux versements de cette indemnisation au bénéfice des 4 sinistrés recensés pour un montant total de 660 740 FCFP.

Dans un souci de simplification de la procédure d'indemnisation, l'aide financière accordée est versée directement sur le compte bancaire des sinistrés qui en sont informés par courrier.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr